

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 septembre 2024

OBJET

CREATION D'UN EMPLOI DE  
REDACTEUR TERRITORIAL

N° 20240912-01

du 12/09/2024

NOTA. - Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette délibération a été publié  
le 13/09/2024

que la convocation du conseil avait été faite le  
05/09/2024

et que le nombre des membres en exercice est  
de 14

Présents : 13

Procuration : 1

Exclu : 0

Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à  
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr VUILLEMIN Marc)

Secrétaire de séance : Mme BERTIN Marie

Monsieur le Maire explique que les décrets d'application de la Loi du 30 décembre 2023, relative à la revalorisation du métier de Secrétaire de mairie, sont parus le 17 juillet 2024.

Aussi, suite au dépôt d'un dossier de promotion interne de la secrétaire de Mairie en poste dans la commune, celle-ci a été nommer sur liste d'aptitude au grade de Rédacteur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un poste de Rédacteur territorial de 35h ;
- DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe de 35h ;
- DECIDE de modifier le Tableau des Emplois comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

Services	Grade	Intitulé du poste	Tps de travail effectif hebdo	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administratif	Rédacteur Territorial (35h)	Secrétaire général de Mairie	35h	0	1
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe (35h)	Secrétaire de Mairie	35 h	1	0
Technique	Adjoint Technique (35h)	Employé communal polyvalent	35 h	1	1
	Adjoint Technique principal 1ère classe (28h)	Agent d'entretien	28 h (TNC)	1	1
	Adjoint Technique (9 h)	Agent d'entretien	9 h (TNC)	1	1
Périscolaire Ecole Entretien	ATSEM principal 2ème classe (32.5h)	ATSEM	35 h (TP)	1	1

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,  
Francis BOURDIN

